



2020-2021

fiche intendance

CLASSE :

ne pas renseigner

DATE ENTRÉE :

ne pas renseigner

NOM DE L'ÉLÈVE (en majuscule)

Prénoms :

Sexe : M F Né(e) le : / /20 à Département

: Classe en 19-20 :

L'élève sera-t-il boursier pour l'année scolaire oui non demande en cours

Externe

Demi-pensionnaire Forfait

Interne

Aucun changement de régime ne peut intervenir en cours de période, sauf en cas de force majeure

Décret N°2008-263 du 14 mars 2008

Les frais d'hébergement sont forfaitaires, payables d'avance par période.

Lorsque, au cours d'une période, l'hébergement n'est pas assuré, ou lorsqu'un élève hébergé est absent pour raison dûment justifiée, des remises d'ordre peuvent être demandées par les familles, en remboursement des frais versés. Raison de santé : 5 jours d'absence consécutifs avec certificat médical

RESPONSABLE FINANCIER

Nom :

Prénom :

Lien de parenté : Père

Mère

Tuteur

Aide sociale à l'Enfance

Famille d'accueil

Autre membre de la famille Autre cas

Adresse :

Code postal :

Ville :

📍 Domicile :

📍 Travail :

📍 Portable :

@ Adresse mail (obligatoire) :

Le Responsable légal soussigné certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

Il s'engage en outre à :

Aviser immédiatement l'établissement de tout changement de situation (adresse, domiciliation bancaire)

Régler les frais de pension dans les délais réglementaires

Période 1 : Jusqu'aux vacances de Noël **Période 2** : Jusqu'aux vacances de Printemps **Période 3** : Jusqu'à la fin de l'année scolaire

À

Le

Signature

avec la mention « Lu et Approuvé »

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB

Pour :

-Le versement des bourses nationales en fin de période,

-Le reversement d'un trop perçu consécutif à une remise sur frais scolaires après encaissement sur

la période en cours. Le RIB doit **impérativement** être au même nom que celui de la personne qui demande le dossier de bourse.



Lycée professionnel Les Jacobins - Beauvais

Aujourd'hui Demain

2020-2021 Prélèvement automatique

(Uniquement pour les élèves demi-pensionnaires au forfait et les internes)

Votre enfant déjeunera ou sera interne cette année à la restauration scolaire du lycée Les Jacobins. Pour faciliter le paiement des frais de demi-pension, nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique mensuel.

Si votre enfant est boursier, ne pas remplir cette demande.

L'échéancier sera communiqué en septembre au regard de l'évolution de la tarification.

Si votre enfant est bénéficiaire d'une remise d'ordre, un réajustement automatique sera effectué à la fin de chaque trimestre.

Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique, merci de nous retourner :

- l'imprimé dûment rempli le jour de l'inscription de votre enfant et un RIB/IBAN du compte de prélèvement.

En cas de changement de compte bancaire, il convient de fournir une nouvelle autorisation de prélèvement dans les mêmes conditions que ci-dessus.

IMPORTANT : Nous vous rappelons que vous devez veiller à la possibilité de l'exécution bancaire du prélèvement car en cas de rejet de prélèvement, les frais relatifs à ce rejet seront à votre charge.

Nom Prénom

Classe

Régime : Demi-pensionnaire Interne

J'opte pour le prélèvement automatique.

Je n'opte pas pour le prélèvement automatique.

L'inscription à ce service est révoquant à tout moment par simple courrier.

À

Signature du responsable légal

Le